

(Inscription par courrier)

FEUILLE D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL OU COLLECTIF

Article 1 : Cette épreuve est ouverte à tous : hommes et femmes licenciés ou non en athlétisme né(e)s en 1999 et avant. Cette course populaire aura lieu sur une distance de 14,8 km environ.

Article 2 : **Cette épreuve est limitée aux 6000 premiers inscrits.**

Article 3 : Les coureurs licenciés F.F.A. engagés par leur club devront obligatoirement courir sous les couleurs de leur club F.F.A.

Article 4 : les engagements se font à titre individuel, ou au titre d'une équipe. Chaque équipe peut engager un nombre illimité d'athlètes. Les inscriptions gratuites se font par internet (www.lesfouleesnantaies.fr) ou par courrier au plus tard pour le 31 Aout 2018 date de rigueur dans la limite des 6000 places disponibles.

Par courrier à adresser à : LES FOULEES NANTAISES B.P. 80223 44002 NANTES CEDEX 1.

Article 5 : Le certificat médical est obligatoire pour les non licenciés et autres sports que FFA, FSCF, FSGT, UFOLEP, UNSS, UGSEL, Triathlon, Course d'orientation et pentathlon moderne. (Voir bulletin d'engagement)

Article 6 : Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas d'accidents, incidents ou litiges pouvant survenir au cours de cette épreuve.

Article 7 : Conditions de participation : chaque participant s'engage à accomplir la distance de l'itinéraire déterminé par les organisateurs et devra suivre impérativement les indications des Services de Police, des signaleurs et des commissaires de course. De plus il s'engage à respecter les décisions du Directeur de Course et du Service médical, au cas où il devrait quitter l'épreuve.

Article 8 : Pour la bonne régularité de la course aucun accompagnateur ne sera admis. Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours.

Article 9 Classements : A - Individuel dans l'ordre d'arrivée, toutes catégories confondues. B - par équipes : sur les dix premiers arrivants d'une même équipe au classement scratch, c'est à dire sans distinction de catégorie (Classement par point). En cas d'égalité de points, les équipes seront départagées par la place de leur dernier arrivant comptant pour le dit classement.

Article 10 Chronométrie : Chaque coureur est chronométré à l'aide d'une puce fixée sur son dossard. Toute puce détériorée ou perdue sera facturée 15€. Le temps donné est le temps officiel prévu par les règlements FFA (Ordre de départ donné par le Starter).

Article 11 Récompenses : un souvenir sera remis aux 6000 premiers arrivants.

Article 12 - Droit à l'image : Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément les Foulées Nantaises et ses partenaires à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 13 – Sécurité : dans le cadre du plan vigipirate les camels bag ne sont pas autorisés, 3 ravitaillements sur le parcours.

Article 14 – Remise des dossards : les 10,11 et 12/10 au magasin DECATHLON Atlantis (ST HERBLAIN) de 10h00 à 19h00 et le Dimanche 14/10 sur le lieu d'Arrivée de 10h00 à 12h30 (Cours St Pierre à NANTES).

Pour retirer votre dossard vous devrez présenter votre confirmation d'inscription reçue par mail ou par sms.

Article 15 : Joëlettes : le nombre de Goëlettes est limité au 15 premières inscriptions, le départ se fera à 14h55. Chaque joëlette devra être présente à 14h45 sur la ligne de départ. Le nombre d'accompagnateurs est limité à 6. Ces accompagnateurs seront dotés de dossards.

15h00 LES FOULEES DU TRAM NANTES

Le départ à lieu à 15 h le dimanche 13 octobre 2019 vous pouvez consulter l'itinéraire sur notre site :

lesfouleesnantaies@bbox.fr

INSCRIPTION POSSIBLE SUR KLIKEGO

Conformément à l'article 231-2-1 du Code du Sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

Pour les licenciés FFA: adresser vos engagements par l'intermédiaire de votre club avec le **n° de licence de l'année en cours de validité (année 2019-2020) ou le certificat médical de moins d'un an.**

• Les participants licenciés des fédérations agréées comme FFT, FFCO, FFPM, UFOLEP devront donner le numéro de licence et le nom de la fédération. Il y aura vérification de la mention de «non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition »

• Les coureurs non licenciés devront joindre obligatoirement au bulletin d'inscription l'original du certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme (ou course à pied) en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve soit le 13octobre 2019 (ou de sa copie).

A adresser à : **LES FOULEES NANTAISES - BP 80223 44002 NANTES Cedex 1**
pour **Le 31 Aout 2019, date limite d'inscription et uniquement par correspondance.**

Inscription Individuelle :

Nom et Adresse:

☎ (portable obligatoire) E.Mail :

Si inscription joëlette : obligation de cocher la case puis remplir le bulletin collectif (6 coureurs maxi)

Inscriptions collectives > à 10.

Nom du Club, de l'Association ou du Groupe, Unité Militaire, Gendarmerie, Police, Scolaires, Entreprises. :

Nom et Adresse du Responsable :

☎ (portable obligatoire) E.Mail :

Les Licenciés bénéficient des garanties de l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres de s'assurer personnellement. Chaque coureur est chronométré à l'aide d'une puce fixée sur son dossard. Toute puce détériorée ou perdue sera facturée 15€.

Noms et Prénoms	Année Naissance	M	F	FFA N° de Licence	Non Licenciés ou autres VILLE

LES INSCRIPTIONS INCOMPLETES ou NON CONFORMES SERONT REJETEES ET AUCUNE RELANCE NE SERA FAITE AUPRES DE L'INTERESSE(E)

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et en accepter les règles
(pour inscription collective, signature du responsable) Signature obligatoire :